



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 6, 13, 20 et 27 janvier, 3, 10 et 17 février 2020

Permis de construire / démolition

- Construction d'un abri, parcelle 10, route de Saint-Denis 11
- Démolition de 5 immeubles vétustes, reconstruction de 3 immeubles de logement, création de 19 places de parc, reconstruction après démolition, parcelles 74, 76 et 77, la Ruelle 6 et 8, route de Cottens 3 et 5, place de la Fontaine 6
- Abattage de deux cèdres et un pin, parcelle 188, chemin des Pâles 16

A pris acte :

- des dates des prochains cultes à Grancy, les 1^{er} mars et 5 juillet 2020
- du test des sirènes le mercredi 5 février 2020 de 13h30 à 14h00
- du contrôle des abris de la commune durant la période du 30 mars au 3 avril 2020
- de l'organisation par le SDT d'investigations pédologiques entre février et mars 2020 sur le territoire de la commune à la suite de l'entrée en vigueur du PGA ayant fait apparaître de nouvelles surfaces d'assolement (SDA) potentielles
- que les trois associations ASICoPe-ASICoVV-ASIVenoge souhaitent reporter à l'horizon 2030 les prochaines discussions pour envisager la création d'un nouvel établissement secondaire, en sus de l'actuel établissement secondaire de Cossonay et Penthalaz - Pré aux Moines

A décidé :

- dans le cadre du concept d'autocontrôle de l'eau potable, de mandater la commune de Morges pour effectuer quatre prélèvements par année à des fins d'analyse
- d'organiser la réception des nouveaux habitants et nouveaux citoyens le mardi 31 mars 2020 à 19h00
- de déléguer à l'UCV la perception de la taxe de séjour provenant de plateformes en ligne
- d'approuver le projet de fractionnement de la parcelle n° 357 de 2'235 m² à détacher de la parcelle n° 20 et de renoncer à son droit de préemption pour l'acquisition de cette future parcelle selon les dispositions de la loi sur la préservation de la promotion du parc locatif (LPPPL)

A adjugé les travaux / mandats :

- néant

La Municipalité